



COMITÉ DE QUARTIER N°6
Hauts de Chennevières – Les Bordes

COMPTE RENDU RÉUNION DU 4 AVRIL 2019

Etaient présents :

Madame Nicole POMAREL, Monsieur Jean-Claude ALIZON, Monsieur Denis RODRIGUEZ, Madame Astrid MARTINVALET, Monsieur Guy BASTIEN, Madame Carine BORDUY, Monsieur Maurice GRANDJEAN, Madame Sylviane GRANDJEAN, Madame Bénédicte GIRAND,

Excusée : Madame Isabelle LHERMITTE

Absents : Monsieur LIVET, Madame LAKERMANCE et Monsieur PINGAULT

Séance présidée Monsieur Didier STHOREZ

Invitées : Madame Christine COURTOIS & Madame Josy TOP

Madame MARTINVALET est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour portait sur les points suivants :

- L'accueil des nouveaux membres
- L'actualité du quartier
- Questions diverses

Nous accueillons tout d'abord les nouveaux membres du bureau à qui nous souhaitons la bienvenue.

Actualités du quartier et questions diverses

1. Allée de Pince Vent

Il manque une signalétique dans cette rue.

Cette voie appartient au Centre Commercial et est privée. Le Président du bureau fera une demande aux propriétaires, par l'intermédiaire des services, pour que soit installé un panneau indiquant le nom de l'allée.

2. Journée solidaire de nettoyage sur la colline du Bois l'Abbé

Elle a eu lieu le samedi 23 Mars. Une présentation de l'évènement est proposée au bureau et des remerciements sont adressés aux membres du bureau qui ont participé. Le ramassage a eu lieu durant deux heures dans un esprit très convivial créant du lien intergénérationnel.

Compte tenu du nombre important de personnes mobilisées le nettoyage s'est étendu au-delà de la colline et jusqu'à la pointe devant la résidence des hauts de Chennevières, route du plessis, après les terrains de sport.

3. Eclairage de la Maison des Associations

L'enseigne lumineuse de ce bâtiment est très visible la nuit. En revanche il n'apparaît pas utile de laisser également toute la nuit la lumière qui éclaire les escaliers. Dans une démarche écologique ne peut-on pas envisager d'éteindre cette lampe à partir d'une certaine heure ?

Cette demande a été adressée aux services techniques de la ville. Une étude de faisabilité pour l'installation d'une horloge est en cours. Néanmoins il s'agit de lampes LED de très basse consommation sur l'ensemble du bâtiment dont l'électricité a été entièrement renouvelée.

4. Rue Jean Monnet

Cette rue est-elle privée ou publique ? Elle n'est jamais entretenue.

Il s'agit d'une rue publique qui est, comme les autres rues de la ville, intégrée au programme de nettoyage. Si des problèmes de propreté sont avérés, utiliser l'application « Chennevières, je signale » ou bien informer les services de la ville pour pouvoir avoir une action quand cela se produit.

5. Rappel de l'application mobile « *Chennevières, Je signale* » :

L'Application mise en place par la mairie est téléchargeable et disponible sur iPhone et Android. Cette application permet à chaque utilisateur de signaler aux services techniques de la ville, des dysfonctionnements liés aux éléments suivants :

- La voirie
- L'éclairage public
- Le ramassage des déchets

Le Président du bureau fait remarquer que cette application porte uniquement sur des problèmes techniques mais en aucun cas sur des problèmes de police. Le cas échéant, il convient d'appeler le commissariat ou le 17.

6. Chemin des Buissons :

Les panneaux de signalisation du chemin des Buissons ont été posés.

7. Fibre optique : *explications par la mairie*

SFR détient le marché pour le déploiement de la fibre optique sur toute la ville de Chennevières. A ce jour, les équipements sur les secteurs déployés en 2018 sont en grande partie installés mais pas encore raccordés. Une fois la mise en place effective, un gel commercial de trois mois, imposé par la loi, sera pour la mise en place pour laisser s'exercer la concurrence.

A ce titre, une question a été posée, à savoir si nous serions obligés de souscrire un contrat avec l'opérateur installant la fibre. La réponse : l'opérateur ne dispose d'aucun monopole sur l'ouverture commerciale de la fibre.

Il est demandé aux représentants de la mairie de prévenir dès qu'ils auront connaissance de cette possibilité de branchement.

Une réunion publique avec SFR était prévue courant Juin 2019 pour faire le point sur l'avancement de la fibre avec les représentants de SFR.

Néanmoins, SFR n'est pas en mesure de transmettre un rétroplanning car comme il a été expliqué lors de la réunion publique du mois de novembre 2018, les travaux dans une rue ne s'arrêtent pas si une propriété a besoin de travaux techniques en amont. Les services compétents sont sollicités et les travaux continuent sur les autres bâtiments de la rue ; il peut y avoir dans ces conditions des décalages dans une même rue ce qui explique qu'un rétroplanning est compliqué à diffuser pour SFR.

Cependant le maire travaille actuellement à la rédaction d'un document à l'intention des canavérois pour les tenir informés du suivi et des délais pour les premiers branchements de la Fibre sur la ville.

8. Aménagement du Parc du Fort : *explications par la mairie*

Les travaux débiteront au premier semestre 2019. Une réunion publique d'information est organisée le lundi 20 Mai 2019 à 20h00 au théâtre, à laquelle le Président convie les membres du bureau et les engage à diffuser l'information. Une campagne de communication est en préparation sur toute la ville à ce sujet.

9. Les nouveaux horaires de la police municipale :

La Police Municipale est fermée la nuit, c'est la Police Nationale qui prend le relais.

Les nouveaux horaires de la police municipale sont :

- Du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures
- 2 samedis par mois de 8 heures à 20 heures
- 2 samedis par mois de 13 heures à 1 heure du matin
- Le dimanche de 10 heures à 18 heures.

Le recrutement d'agents supplémentaires est en cours.

Afin d'accentuer la sécurité routière, au-delà des aménagements voirie réalisés, Le Président du bureau annonce que des contrôles radar inopinés ont débutés dans la ville.

10. Caméras sur la ville : *explications par la mairie*

Aujourd'hui nous bénéficions d'un centre CSU neuf, avec deux personnes devant l'écran aux heures d'ouverture de la PM. Les enregistrements sont gardés 15 jours et visibles par les Officiers de Police Judiciaire (le maire et la Police nationale). Le

Procureur de la République donne l'accès. Le marché des nouvelles caméras est en cours d'instance.

11. Rencontre du service technique municipal et de l'Association « Les Pionniers »

Cette association a pour ambition de développer des actions d'afforestation en milieu urbain. Des réflexions sur l'aménagement de la ville sont en cours.

12. Lancement du projet Corot 2 :

Les travaux de construction du groupe scolaire ont débuté.

Le groupe scolaire comprendra une école maternelle, une école élémentaire, un terrain de sport, un réfectoire, un patio muni d'une décoration artistique et de frises historiques, un espace polyvalent et le parking souterrain de 160 places qui permettra aux parents de déposer les enfants en toute sécurité et d'éviter des nuisances dans la rue des Fusillés de Chateaubriand lors des entrées et sorties de classe (impossible de stationner dans la rue).

Une grande campagne de communication est en préparation pour impliquer les enfants, leurs parents et les canavérois qui pourront suivre le chantier par le biais de différents moyens.

Plusieurs dossiers de subventions, dont celui de la Métropole du Grand Paris et de la Région Ile-de-France ont été réalisés pour ce projet.

La première pierre sera posée officiellement le 29 Juin 2019 à 10 h par le maire, son équipe municipale en présence des délégataires institutionnels et de la population.

13. Remarques sur les nuisances aériennes et sur la position de la mairie :

Des travaux de reconstruction de la piste 3 sont prévus à compter du 28 Juillet au 2 Décembre 2019 obligeant l'utilisation d'une seule piste pour le décollage et l'atterrissage des avions. La mairie indique qu'elle a rencontré les dirigeants d'Aéroports de Paris -ORLY pour avoir des informations précises sur le sujet et envisager des solutions afin de limiter les nuisances. Même si l'organisation des vols et des compagnies aériennes n'est pas de la compétence de l'aéroport d'Orly mais de la Direction Générale de l'Aviation Civile – DGAC qui dépend de l'Etat, le maire reste très vigilant sur cette situation, soucieux de préserver la qualité de vie des canavérois.

Il en ressort la nécessité d'optimiser la communication à ce sujet afin d'informer le plus rapidement la population canavéroise.

Les informations sont consultables sur le site web de la Ville, mis à jour régulièrement, pour une information complète des habitants.

ADP ORLY a également proposé d'intervenir dans chaque ville sous la forme d'une réunion publique pour informer les riverains.

Cette réunion en présence du Directeur de l'aéroport de Paris et du représentant de la DGAC – Direction Générale de l'Aviation Civile - a eu lieu à Chennevières le 13 juin 2019 au cours de laquelle les canavérois ont pu poser toutes leurs questions et obtenir des réponses concrètes.

En ce qui concerne Roissy Charles Gaulle et pour information, une concertation est organisée par l'Etat dans différentes villes sur le futur projet d'agrandissement du terminal 4 à Roissy Charles de Gaulle prévu pour 2035/40.

14. Projet ANRU

Où en est-on ?

Le Protocole de préfiguration entre l'ANRU (Etat), le Département, Préfet, Territoires (10 & 11), Chennevières, Champigny, les bailleurs, l'ANAH-Agence Nationale de l'Habitat, la CDC-Caisse des Dépôts et Consignations et l'Etablissement Public Campinois de Géothermie a été signé le 5 février 2019. C'est l'acte qui a été présenté en réunion publique du 31 Janvier 2019 au centre Jean Moulin.

Cet acte permet de lancer les marchés publics et sélectionner les prestataires, lancer les études et chercher les différents partenariats. Jusqu'à la signature de la convention pluriannuelle d'engagement, l'objectif pour cette période est de réaliser différents diagnostics thématiques sur le quartier qui vont ensuite permettre de dessiner le projet. Les marchés publics ont été initiés pour les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Marché de maîtrise d'œuvre : bureaux d'études qui réalisent des études sur la programmation équipements publics, stationnements, réseaux, commerce, sureté et tranquillité publique, foncier ...)

Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage : aide les collectivités (communes et territoires) à la gestion du projet, recherche des prestataires, stratégie habitat, concertation, liens avec les collectivités et les bureaux d'études missionnés dans le marché de maîtrise d'œuvre.

Parallèlement, le travail est engagé sur l'élaboration d'un protocole de relogement des habitants occupant les logements de Villa Corse qui seront démolis.

Cela concerne 4 ménages puisqu'un appartement n'a pas été reloué et l'autre est occupé par une association.

15. Centre Municipal (*regroupement*)

Ce regroupement préfigure les nouveaux équipements proposés à la population par la municipalité.

Il s'agit de l'Espace Socio Culturel, Relais Santé, Maison pour l'Emploi, services logements et Politique de la Ville.

L'architecte a été retenu pour ce projet.

La programmation d'équipement architectural (avec les différents services nommés ci-dessus) est en passe d'être validée.

L'objectif est de proposer une offre de service repensée et centralisée pour le quartier. Aujourd'hui, les bâtiments abritant ces services sont vétustes et assez peu visibles.

16. Siège FRANPRIX

Les rumeurs persistent quant au futur déménagement du siège et des dépôts de Franprix. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le terrain appartient-il à la ville ? Déjà les bureaux ont été délocalisés à Vitry-sur-Seine.

Ce terrain est un terrain privé.

Le Directeur du site a précisé aux services de la mairie qu'aucun déménagement n'était envisagé actuellement.

17. Compteur électrique situé en face du Magasin Franprix route du Plessis
Le compteur, situé entre les arbres sous le grand panneau publicitaire, est dans un état lamentable depuis très longtemps et a déjà été signalé.
Les services techniques de la ville ont écrit à la société qui gère ce panneau et dont dépend ce compteur. Il a été colmaté mais non remis à neuf.

18. Membres absents :
Trois membres du bureau ne se présentant jamais aux réunions auxquelles ils sont convoqués et ne s'excusant pas non plus ne font plus partie du bureau, conformément à la charte qu'ils ont signée.